

Note de Présentation synthétique du Budget Primitif 2023 Adopté lors de la séance de Conseil Municipal du 27 Mars 2023 Envoyé en préfecture le 03/04/2023

Reçu en préfecture le 03/04/2023

ffiché le

Reçu en préfecture le 03/04/2023

ffiché le

ID: 059-215904707-20230327-202306V2-DE

Les objectifs poursuivis du budget présenté se traduisent par la volonté de maîtriser les dépenses de fonctionnement, toute en gardant une stabilité fiscale et par un programme d'investissement. Afin de pouvoir continuer à investir, la collectivité doit pour équilibrer son budget recourir à l'emprunt, elle a choisi pour cela la solution de « l'intracting » qui permet de bénéficier d'une avance remboursable dès lors qu'elle permet de financer des travaux liés à la rénovation énergétique.

Le budget primitif 2023 s'équilibre comme suit :

En dépenses et recettes de fonctionnement : 2 151 515,06 € contre 1 824 818,86 € inscrits au budget prévisionnel 2022.

En dépenses et recettes d'investissement : 1 12 913,29 € contre 906 938,34 € inscrits au budget prévisionnel 2022.

A noter, le changement de plan comptable à partir du 1er janvier : M57 abrégée

Reçu en préfecture le 03/04/2023

Affiché le

ID: 059-215904707-20230327-202306V2-DE

Recettes de fonctionnement :

Les recettes de fonctionnement d'un montant 2 151 515,06 € se présentent comme suit :

Chapitre	FONCTIONNEMENT RECETTES	BP 2022 (pour rappel)	Montant BP 2023		
002	Résultat de fonctionnement reporté	383 444,20 €	491 287,06 €		
013	Atténuation de charges	12 300,00€	300,00 €		
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	131 700,00 €	139 500,00 €		
73	Impôts et taxes	0€	106 364,00€		
731	Impositions directes	939 934,00 €	912 270,00 €		
74	Dotations, subventions et participations	421 940,46€	438 294,00€		
75	Autres produits de gestion courante	37 000,00€	63 000,00€		
77	Produits exceptionnels	500.00 €	500.00 €		
Total section FONCTIONNE	MENT RECETTES	1 926 818.66 €	2 151 515,06€		

Suite au passage en M57, création d'un nouveau chapitre, le 731 « impositions directes » qui divise le 1992 le «impôts et taxes »

Certaines imputations qui se trouvaient au chapitre 77 « Produits exceptionnels » figurent maintenant au chapitre 75. Le chapitre 77 « Produits spécifiques » ne comprend à présent que des opérations comptable particulières, comme par exemple l'annulation de mandats sur exercices antérieurs ou encore produits de cessions d'immobilisations.

Produits des impôts locaux 2023

Une stabilité fiscale depuis 2014 avec des taux inchangés :

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 42.71 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 59.81%

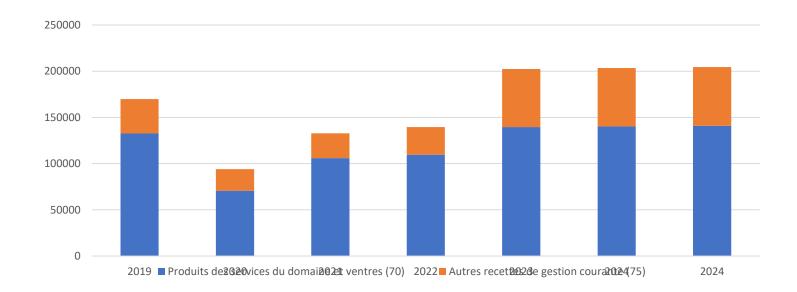
Taxe d'habitation (résidences secondaires) : 20,42%

Evolution des recettes de gestion

Les recettes de gestion de la collectivité sont la somme des produits des services du domaine et vente (chapitre 70) et des autres produits de gestion courante (chapitre 75). Les prévisions 2023 sont ajustées en fonction de la nouvelle nomenclature M57, des recettes au chapitre 75 émanent de recettes antérieurement affectées au chapitre 77

Estimation de l'évo							
Année	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2024
Produits des services du domaine et ventres (70)	132681,98	70680	105994,25	109674,84	139500	140197	140897
Autres recettes de gestion courante (75)	37143,8	23321,85	26846,43	29827,2	63000	63315	63631

Recette de gestion



Envoyé en préfecture le 03/04/2023

Reçu en préfecture le 03/04/2023

Affiché le

Reçu en préfecture le 03/04/2023

ffiché le

ID: 059-215904707-20230327-202306V2-DE

Les dépenses de fonctionnement d'un montant de 2 151 515,06 € se présentent comme suit :

Chapitre	FONCTIONNEMENT DEPENSES	Montant BP 2022	Montant BP 2023
011	Charges à caractère général	459 480,00€	539 390,00€
012	Charges de personnel et frais assimilés	897 000,00€	919 400,00€
014	Atténuation de produits	28 184.00 €	28 184.00 €
65	Autres charges de gestion courante	108 325,00€	106 034,00€
66	Charges financières	1288,78 €	861,80 €
67	Charges exceptionnelles	5 920,00,00€	2 500.00 €
023	Virement à la section d'investissement	426 620,88€	555 145,26€
Total section FONCTIONNEMENT DEPENSES		1 926 818,66 €	2 151 515,06€

Les charges à caractère général (chapitre 011) regroupent les achats courants, il a été pris en compt les achats courants, il a été pris en compt les achats courants. la forte augmentation du gaz, concernant l'électrice nous sommes encore jusqu'à la fin de l'année au prix du marché

public passé en 2020.

Le chapitre 65 (autres charges de gestion courante) regroupe les subventions aux associations, au CCAS et les dépenses relatives aux indemnités des élus.

Le chapitre 012 regroupent les dépenses liées aux charges du personnel. Les dépenses liées à la rémunération principale tiennent compte de la consolidation des effectifs et des hausses obligatoires (glissement vieillesse technicité GVT, cotisations URSSAF, revalorisation du PPCR,...) et de l'augmentation du point d'indice sur l'année entière. Les charges de personnel ont par nature une croissance plus importante que les autres charges du fait de la prise en compte du Glissement Vieillesse Technicité : avancement de grade et d'échelons

Pour l'ensemble de ces comptes, il s'agit d'enveloppes plafonds que la commune s'emploiera à ne pas dépasser.



Reçu en préfecture le 03/04/2023

Affiché le

Reçu en préfecture le 03/04/2023

ffiché le

ID: 059-215904707-20230327-202306V2-DE

<u>L'autofinancement</u>:

L'autofinancement se compose du virement à la section d'investissement et de l'affectation du résultat de fonctionnement de l'année N-1.

	2022	2023
Virement à la section d'investissement	426 620,88 €	555 145,26€
Affectation du résultat	383 444,20€	491 287,06 €
Total	810 065,08 €	1 049 432,32€

Reçu en préfecture le 03/04/2023

Affiché le

ID: 059-215904707-20230327-202306V2-DE

Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement s'élèvent, pour 2022 à 1 123 913,29€

Les recettes pour financer les investissements comprennent :

- Le virement de la section de fonctionnement (épargne brute ou capacité d'autofinancement)
- Les recettes propres : subventions, dotations, FCTVA
- Les emprunts

Chapitre	INVESTISSEMENT RECETTES	Montant BP 2022	Montant BP 2023	
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0	6 426,03 €	
021	Virement de la section de fonctionnement	426 620,88 €	555 145,26	
10	Dotations, fonds divers et réserves	199 493,46 €	16 255,00 €	
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	119 493,46 €	0,00 €	
13	Subventions d'investissement	292 368,00 €	240 657,00€	
165	Emprunts et dettes assimilés	150.00 €	305 430,00 €	
Total section INV	ESTISSEMENT RECETTES	918 632,34 €	1 123 913,29€	

Reçu en préfecture le 03/04/2023

ffiché le

ID: 059-215904707-20230327-202306V2-DE

Afin de pouvoir financer les travaux de rénovation du parc de l'éclairage public, il est prévu de procéder à un financement intracting de 305 280,00 €.

L'Intracting est un dispositif financier innovant qui consiste à réaliser des travaux de performance énergétique générant des économies d'énergie avec un temps de retour de l'ordre de 13 ans. Ces économies sont affectées au remboursement des avances consenties par la Banque des Territoires, voire au financement de nouveaux projets.

L'Intracting met l'accent sur les travaux permettant des économies à court et moyen terme, essentiellement sur des équipements et leur optimisation (chauffage, eau chaude, ventilation, éclairage ou régulation, ...).

Reçu en préfecture le 03/04/2023

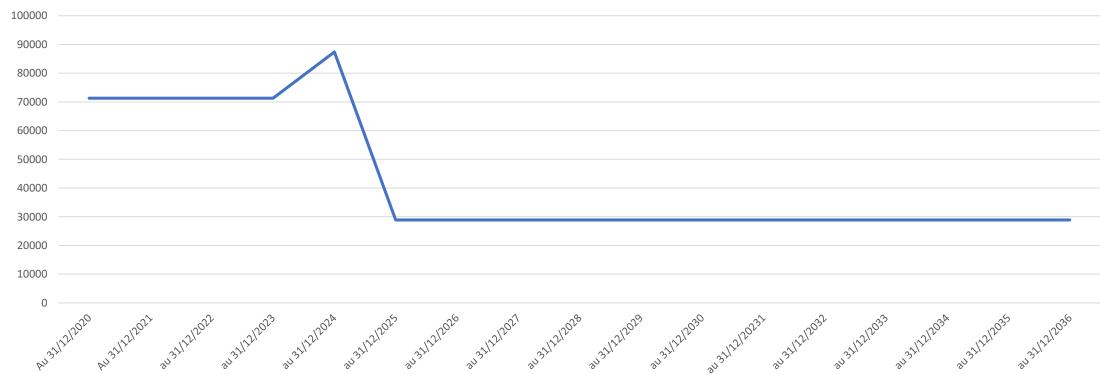
iché le

ID: 059-215904707-20230327-202306V2-DE

Prévision de l'endettement

												au					
	Au 31/12/2020	Au 31/12/2021	au 31/12/2022	au 31/12/2023	au 31/12/2024	au 31/12/2025	au 31/12/2026	au 31/12/2027	au 31/12/2028	au 31/12/2029	au 31/12/2030	31/12/20231	au 31/12/2032	au 31/12/2033	au 31/12/2034	au 31/12/2035	au 31/12/2036
Annnuité	71286,19	71286,19	71286,19	71286,19	87392,21	28 867,00	28 867,00	28 867,00	28 867,00	28 867,00	28 867,00	28 867,00	28 867,00	28 867,00	28 867,00	28 867,00	28 867,00
Capital restant dû	280 848,81	211 275,80	141 278,39	70854	305 280,00	282 518,00	259 302	235 621,00	211 466,00	186 828,00	161 697,00	136 064,00	109 918,00	83 250,00	56 047,00	28 301,00	0,00

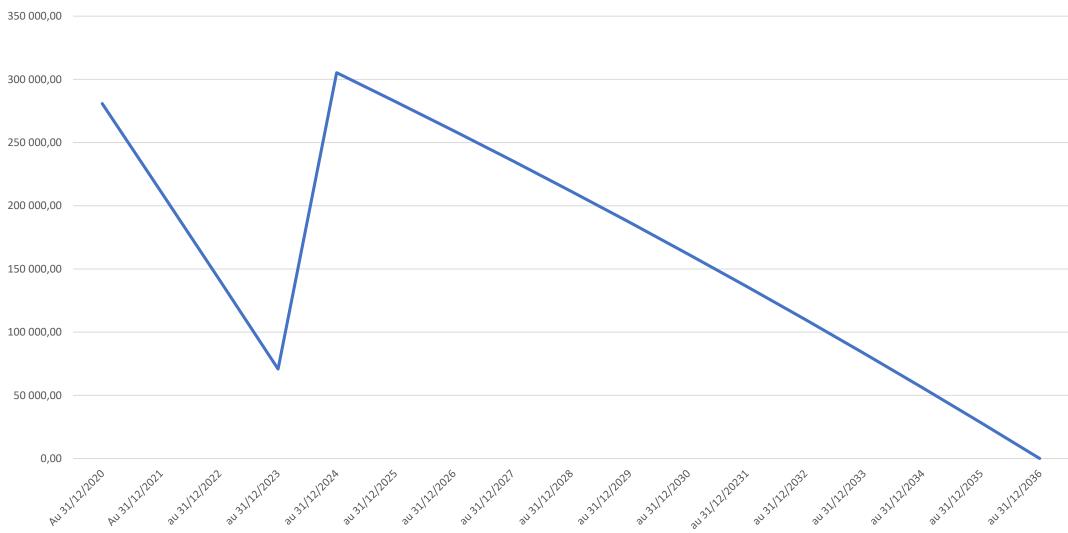




Envoyé en préfecture le 03/04/2023 Reçu en préfecture le 03/04/2023

Affiché le





Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement s'élèvent, pour 2023 à 1 123 913,29€

Sont prévues les dépenses liées aux travaux suivants :

- Réfection du parc de l'éclairage public pour 690 000 €
- Le passage au LED des bâtiments municipaux
- La dépose et pose des poteaux d'éclairage au Stade Henri TURPIN (terrain rouge)
- La réfection des tribunes du stade
- La dernière phase des travaux d'accessibilité
- Le remboursement de l'emprunt réalisé en 2019

Envoyé en préfecture le 03/04/2023

Reçu en préfecture le 03/04/2023

ffiché le

Reçu en préfecture le 03/04/2023

Affiché le

Chapitre	INVESTISSEMENT DEPENSES	Montant BP 2022	Montant BP 2023	.0230
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	110 799,46 €	0,00€	
16	Emprunts et dettes assimilées	70 147,41 €	70 574, 39	
20	Immobilisations incorporelles	13 000,00 €	12 000.00 €	
21	Immobilisations corporelles	715 991,47€	1 041 338,90€	
23	Immobilisations en cours	8 694,00€	0	
041	Opérations patrimoniales	0.00€	0.00€	
Total section INVESTISSE	MENT DEPENSES	918 632,24 €	1 123 913,29 €	